

OGGA

Informations

n°178
MARS
2025

L'ÉNERGIE du CHANGEMENT

© AdobeStock - Freshidea

JOURNAL D'INFORMATION DES ADHÉRENTS DE L'ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ



SOMMAIRE

P.3 ASTUCES ÉNERGIES

Économies d'énergie, adoptez les bons réflexes en entreprise

P.4 OUTILS DE FIDÉLISATION

Donner du sens au travail et fidéliser ses salariés

P.5 THÈME DE RÉFLEXION

Energie, produire et partager en local

P.6 MODE DE VIE

Et si consommer moins devenait une tendance ?

P.7 IMPÔTS

Optimiser sa déclaration d'impôt sur les revenus

P.8 LÉGISLATION LOCATION

La location meublée : les meublés de tourisme dans le viseur !

P.9 INFO

L'enjeu de la vidéosurveillance, un enjeu de modèle d'activité

P.10 TECHNOLOGIE

Intelligence Artificielle, prenez le train en marche

P.11 ACTUALITÉS

P.12 LE COMPATRIOTE

P.13 LES CHIFFRES CLÉS

P.14 LE MONDE SELON GUDULE

P.15 VU & REVUE DE PRESSE

n°178
MARS
2025



ÉDITO

Parlant cet hiver de changement de modèle, nous réalisons toute la richesse que cela pouvait nous apporter et prenons la décision de nous y livrer. Les jours rallongent, le printemps est là, et c'est aujourd'hui l'énergie-même de ce changement qui nous enrichit, c'est elle qui nous vivifie. Notre « *Révoltons-nous !* » n'en était finalement que l'expression simplifiée, notre cadeau de Noël.

En changeant de modèle, nous avons en quelque sorte forcé notre nature et élaboré des tactiques pour aller « quelque part », navigué contre le vent, tiré des bords. Nous nous sommes épuisés à la poursuite d'un but que nous avions préalablement défini. Et si nous cessions, si nous abandonnions ce volontarisme forcené tenu comme une obligation morale ?

Mettons-nous donc à l'effectuation ! Non, ce n'est pas un gros mot, juste une expression, peut-être même une idée neuve, en tout cas récemment remise à la mode à la faveur du Vendée Globe. Acceptons de prendre le vent ou d'utiliser la pente pour stocker de l'énergie. Acceptons enfin que l'énergie du changement puisse venir, tout simplement, du changement lui-même et que saisir une opportunité est surtout une preuve de lucidité. Une trace d'instinct de survie ?

L'énergie du changement, c'est alors juste le fait d'être nous-mêmes et de nous écouter.



N° ISSN 2647-8455.

BULLETIN D'INFORMATION PUBLIÉ PAR L'OMGA 74

11, rue Jean Jaurès - BP 277 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel

Dépôt légal à parution

Directeur de la publication

Thierry BLANCHIN (OMGA 74 Annecy)

Comité de rédaction :

OGA 13 : E. Grac

OGA Arles : G. Valette

OGI : J. Loré

Amaprogres : V. Dachicourt

OMGA 74 : C. Buch, J.-B. Robineau

Assistance au comité de rédaction

PENSER SIMPLE

Jean Mochon et Fanny Etter

Infographie

Agence Texto, 74960 Annecy

Impression

Faurite, route de Tramoyes, 01700 Miribel

Crédits photos

Photos non contractuelles - © AdobeStock - Freshidea - Poess629 - VectorMine - Robert Kneschke - Siphosethu Fanti/peopleimages.com - Ticha- NickArt - Roman_23203 - YuDwi Studio - kashurin - ulien Eichinger - luck - Ilyna - Auremar - Tijana - Pixel-Shot - Business Image - Deemerwha studio



ASTUCES
ÉNERGIES

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES EN ENTREPRISE

Rédacteur : Elodie Grac

La question de l'énergie est un enjeu important dans la performance économique de l'entreprise, mais de réglementations en décrets, une nouvelle approche stratégique s'impose, et elle est tout à fait accessible aux toutes petites entreprises.

En 2025, on ne parle plus de militantisme mais simplement de mise en conformité. La logique de l'approche RSE (<https://portail-rse.beta.gouv.fr/>) semble évidente en commençant par la question de l'énergie.

La consommation d'énergie dans les commerces a été très étudiée, et les conclusions peuvent se transférer sur d'autres activités de TPE. On parle de 300 kWh/m²/an, avec un potentiel de réduction de moitié en travaillant sur l'éclairage (25 % de la facture énergétique), le chauffage (environ 22 %), la ventilation et la climatisation (environ 20 %). Connaissant ces principaux postes de coûts, la démarche vers les solutions est alors très logique : état des lieux et priorisation.

ÉNERGIE, ISOLATION, ÉQUIPEMENTS, FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX ET DES CHOIX DE PRIORISATION

L'isolation est la première entrée, les bâtiments mal isolés entraînent des pertes énergétiques importantes, augmentant les coûts de chauffage et de climatisation. Les solutions sont multiples mais tout dépend de la maîtrise que vous avez sur l'aménagement et la gestion de vos locaux. Si vous êtes propriétaire, les solutions lourdes d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) ou de rénovation de l'isolation intérieur sont de loin les plus efficaces... et les plus porteuses de sens en transition énergétique.

Si ce n'est pas le cas, différentes « astuces » permettent de corriger un peu les choses, notamment la gestion du chauffage ou de la climatisation (thermostats programmables pour ajuster automatiquement la température selon les horaires d'ouverture et de fermeture, maintien à la limite du chauffage de 19° (article R-241-26 du Code de l'Énergie).

Très simplement aussi, changer les petits équipements énergivores qui augmentent inutilement vos factures. Une fois ces économies faites, il sera alors intéressant de penser à investir dans les énergies renouvelables. <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/aides-entreprise>

Chaque secteur a ses spécificités, l'enjeu d'un salon de coiffure n'est pas celui d'un atelier de menuiserie, ni d'une petite entreprise d'agroalimentaire. Mais dans tous les cas, adopter les bons réflexes en matière d'économies d'énergie est une démarche gagnante : réduction des coûts, amélioration de votre compétitivité et contribution à la transition écologique.

Engagez-vous dès aujourd'hui pour un avenir durable !

Alléger ses factures d'énergie et limiter l'impact environnemental de son entreprise, voici deux objectifs que nous cherchons tous aujourd'hui à atteindre. La transition énergétique est aussi économique et stratégique... un peu de méthode.





OUTILS DE FIDÉLISATION

Dans un monde professionnel concurrentiel et en constante évolution, il est essentiel pour les TPE et PME de donner du sens au travail et aux tâches proposées à ses salariés. C'est aujourd'hui un des facteurs essentiels pour les fidéliser. Le travail doit être une expérience enrichissante qui motive les employés et les incite à s'engager pleinement et d'une manière durable dans leur rôle.



DONNER DU SENS AU TRAVAIL ET FIDÉLISER SES SALARIÉS

Rédacteur : **Claude Buch**

Si longtemps les patrons des TPE et PME ont eu les cartes en main face à des salariés désireux de sécurité et d'emplois stables, les nouvelles générations ont un goût plus prononcé pour la découverte et le nomadisme professionnel. Mais quelles sont les principales voies possibles pour donner du sens au travail que vous leur proposez ?

VISION, AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

Clarifier la vision et les valeurs de l'entreprise est un premier facteur important pour une projection à plus long terme de vos collaborateurs. Dans un cadre rassurant, n'hésitez pas à encourager l'autonomie et la responsabilité de chacun. Ne pas avoir en permanence un manager sur le dos, permet au salarié de mieux comprendre son importance dans les rouages de l'entreprise.

Si votre collaborateur joue le jeu, alors engagez-vous à favoriser son développement personnel et professionnel par de la formation, aussi bien technique que plus personnelle, comme une formation de mentorat qui confirme sa valeur et la confiance que l'entreprise lui accorde. Tout cela dans un environnement de travail positif, propre à générer le bien-être du salarié à qui vous pourrez demander peut-être de s'impliquer d'une façon plus importante dans des travaux de réflexions et de prises de décisions, via des groupes de travail mis en place par vos soins.

ÉVOLUER ET PROGRESSER

Le sentiment d'évolution et de progression est important pour l'individu au fil des années. Pratiquez la reconnaissance et la mise en lumière des réussites. Cette reconnaissance est essentielle pour maintenir la motivation. Et qu'il s'agisse d'un discours en présence des collègues, ou d'un simple remerciement, peu importe la forme choisie, cela renforcera le sentiment d'appartenance à une équipe et d'engagement envers l'entreprise.

Il serait naïf de croire que seul le sens au travail pérennisera à 100 % le salarié, la panoplie d'actions proposées devra être doublée d'avantages financiers tels qu'une rémunération attractive, un intéressement et une participation. Ces avantages restent de puissants outils de fidélisation.

En conclusion, donner du sens au travail de ses salariés est un enjeu majeur pour toute entreprise souhaitant fidéliser ses talents. La palette d'actions à mettre en œuvre est large, mais cet ensemble de mesures participera nettement à rendre votre salarié engagé et fidèle, et cela se traduira par une performance accrue et une culture d'entreprise dynamique.

Prenez soin de vous.





Économiser, isoler, c'est nécessaire, mais la consommation d'énergie reste un besoin primaire. Le solaire s'est imposé depuis quelques années et pour les entreprises, depuis peu, la solution de l'autoconsommation collective arrive...

ENERGIE, PRODUIRE ET PARTAGER EN LOCAL

Rédacteur : **Penser simple**

La tendance « consommer local » s'impose progressivement, tout comme l'enjeu environnemental. Logiquement, l'idée de consommer une électricité verte et locale devait arriver. Et avec elle, l'idée que la majorité de cette énergie soit consommée au plus près de sa production. Voici donc venir la notion de « boucle d'autoconsommation » qui devient rentable depuis l'explosion des coûts de l'énergie.

Entre 2020 et 2025, la facture d'électricité a augmenté de 57,41 %, et même si, au 1er février 2025, une baisse de 15 % du prix de l'électricité a été appliquée (avec un tarif TTC de 0,2016 €), l'enjeu de la consommation d'énergie est désormais central pour nombre de professionnels, du commerce, de la restauration, de l'artisanat, et même du tertiaire. Et la tendance s'est renforcée avec la parution du DEET (Décret Eco Energie Tertiaire) d'octobre 2019. Les textes étant de plus en plus favorables aux possibilités de production d'énergie renouvelable, il était logique de voir un nombre croissant de professionnels se tourner notamment vers la production photovoltaïque... poussés par les textes et par la loi d'accélération des ENR de mars 2023.

Ce concept assez large correspond à un système énergétique impliquant la production, la consommation, le stockage et le partage au sein de communautés de producteurs et de consommateurs. Les participants bénéficient de prix fermes et garantis dans le temps, et le producteur d'énergie, dans le cas de l'électricité, s'en tire avec un prix de vente supérieur au prix de rachat d'EDF. Cette idée de communauté est dominante chez l'un des opérateurs de boucles, Serenysun, qui se singularise par l'investissement sur l'animation des communautés d'énergie renouvelable et joue dans le temps sur une répartition optimisée des productions et consommations entre participants à la boucle.

Il devient à présent souvent plus économique de produire et d'autoconsommer.
Antoine Defer
Groupe Caisse des Dépôts.

PENSER AUTREMENT ET ENSEMBLE LA QUESTION DE L'ÉNERGIE SUR UN TERRITOIRE... LE SOLAIRE, MAIS PAS SEULEMENT

À Vienne Condrieu Agglomération dans une démarche « *Territoire à énergie positive* », l'usine Yoplait, émettait une chaleur fatale jusqu'alors inexploitée. Récupérée et « transformée », elle est distribuée à 790 logements appartenant à un bailleur social.

Autour de projets éoliens pour 2025, 4 communes de Saône-et-Loire : Tramayes, Pierreclos, Matour et Saint-Cyr-Mère-Boitier, se sont regroupées pour le développement d'un projet éolien. Des acteurs locaux spécialisés dans les énergies renouvelables, qui accompagnent le projet, complètent ce partenariat : la société d'économie mixte départementale et l'association Énergie Partagée. Les études de potentiel et de faisabilité seront mises en commun.





MODE DE VIE

Notre modèle économique ne nous y pousse pas vraiment mais, individuellement, est-il possible de moins consommer ?

ET SI CONSOMMER MOINS DEVENAIT UNE TENDANCE ?

Rédacteur : **Thierry**

Avec des crises économiques régulières, un nombre croissant d'individus tente de prôner un mode de vie plus sobre et incite les consommateurs à effectuer des achats raisonnés. Pas vraiment nouveau, me direz-vous !

Pour le consommateur-citoyen tout cela n'est pas aussi simple qu'il y paraît. D'un côté, Il est incité à acheter toujours plus pour soutenir l'économie du pays et de l'autre, la société lui demande de faire preuve de sobriété pour faire face aux défis climatiques, quel paradoxe ! Si l'humanité toute entière consommait comme des nord-américains, alors il faudrait cinq planètes pour atteindre ce niveau de vie. Il est indispensable de faire autrement... Comment ?

Consommer moins mais mieux est désormais perçu comme une valeur positive avec un sentiment de fierté et d'appartenance. Ce n'est pas de l'écologie punitive.

CONSOMMER MOINS MAIS MIEUX, UN CASSE-TÊTE POUR LE CONSOMMATEUR

Selon une étude de l'Institut Kantar France ⁽¹⁾, 95 % des consommateurs français souhaiteraient adopter une consommation plus responsable mais seulement 13 % déclarent avoir changé leurs habitudes. On le voit, l'intention est là mais le passage à l'acte est plus difficile !

Pourquoi ? Consommer local, acheter moins de vêtements, changer de voiture moins souvent, prendre le train... le citoyen est conscient qu'il doit réduire son empreinte carbone mais changer ses habitudes n'est pas aussi aisé que cela ! Le prix, notamment pour les produits locaux, peut parfois

être un frein à ce changement, ainsi que le manque d'information ou l'absence de transparence de certaines entreprises.

ON L'A FAIT NOUS MÊME !

Le consommateur ne sait pas toujours si un produit est écologique ou non et il peut parfois être amené à douter des informations dont il dispose, en particulier en matière de labels (problèmes de leur multiplicité, de leur compréhension) mais aussi concernant la qualité (est-elle équivalente entre un produit durable et celui que ne l'est pas ?). Face à cette difficulté, le développement de la vente directe est un levier dont le consommateur s'est saisi en comprenant que moins il existe d'intermédiaires moins le produit coûte cher.

Une tendance récente pousse une part des consommateurs à s'essayer à l'autosuffisance par le biais de la fabrication de leurs propres produits de consommation courante (cosmétique, produits ménagers...) de leurs produits alimentaires par la culture de leur potager ou encore par la production de leur électricité en installant des panneaux photovoltaïques.

Nous sommes les enfants d'un modèle qui nous incite à consommer toujours plus, tout le temps, et il est difficile de renoncer ou de changer ses habitudes de vie. Cependant, essayons un temps d'effacer de nos mémoires les publicités et le marketing présents dans nos quotidiens et ce moment nous permettra peut-être de mieux discerner ce qui est essentielle pour vivre heureux et vivre bien.



⁽¹⁾ Kantar France est une société d'étude de marchés et sondages



IMPÔTS

La déclaration des revenus, souvent redoutée, peut être simplifiée et optimisée grâce à une préparation rigoureuse. Découvrez comment tirer parti des dispositifs fiscaux pour réduire votre impôt en toute conformité.

OPTIMISER SA DÉCLARATION D'IMPÔT SUR LES REVENUS

Rédacteur : **Elodie Grac**

La déclaration d'impôt sur les revenus est une étape clé pour tout contribuable. En l'optimisant efficacement, il est possible de réduire sa charge fiscale tout en respectant les règles fixées par l'administration. Voici quelques étapes simples et pratiques à suivre pour alléger votre impôt en toute légalité.

ÉTAPE 1 : Réunir les documents nécessaires :

- Bulletins de salaire ;
- Liasse fiscale pour vos revenus professionnels ;
- Documents bancaires pour les revenus d'intérêts ou dividendes (IFU) ;
- Attestations de dons aux associations ;
- Justificatifs de frais professionnels ou réels ;
- si revenus fonciers : loyers et charges déductibles y afférentes (ex : taxe foncière, assurance, échéancier d'emprunt, facture de travaux, etc.).

ÉTAPE 2 : Se renseigner sur les déductions et crédits d'impôt tel que :

- les frais de garde d'enfants,
- l'emploi d'un salarié à domicile,
- les travaux éligibles au crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE),
- les versements sur un plan d'épargne-retraite.

ÉTAPE 3 : Utiliser les frais réels si avantageux.

Si vos frais professionnels (transport, repas, logement) dépassent la déduction forfaitaire de 10 %, privilégiez les frais réels. Conservez les justificatifs.

ÉTAPE 4 : Déclarer les revenus exceptionnels.

Certains revenus, comme une indemnité de départ, peuvent être imposés via le "quotient" pour étaler l'imposition et réduire l'impact fiscal.

ÉTAPE 5 : Investir dans des dispositifs fiscaux avantageux :

- Immobilier locatif : Dispositifs Pinel ; Denormandie ou Malraux ;
- Souscription au capital de PME.

ÉTAPE 6 : Bien remplir sa déclaration en ligne.

Utilisez le pré-remplissage en ligne, mais vérifiez et corrigez les erreurs, comme l'exonération des salaires d'apprentis et des jobs étudiants (case à cocher).

ÉTAPE 7 : Ne pas oublier :

- Les frais de scolarité des enfants à charge donnent droit à une réduction d'impôt à déclarer en cases 7EA, 7EC ou 7EF ;
- Une pension alimentaire est déductible jusqu'à 3 968 € sans justificatif si l'enfant majeur vit chez ses parents ;
- Pour les dividendes soumis à la flat tax (30 %), simulez votre déclaration avec et sans cocher la case 10P pour choisir l'option la plus avantageuse.

Optimiser sa déclaration d'impôt ne signifie pas contourner les règles, mais plutôt exploiter pleinement les dispositifs prévus par la législation. Alors, informez-vous et préparez soigneusement vos documents, vous pourrez ainsi réduire votre charge fiscale tout en restant en conformité.

À SAVOIR :

Plusieurs dispositifs existent pour alléger votre fiscalité, comme les crédits d'impôt pour la garde d'enfants, les dons aux associations ou encore les investissements immobiliers.

Déclaration fiscale : un exercice stratégique pour alléger son impôt.



freeslab



LÉGISLATION LOCATION

Depuis plusieurs années, les meublées de tourisme étaient très attractifs pour les investisseurs au détriment du marché locatif de longue durée. En sera-t-il encore de même à présent au regard de leurs nouvelles obligations ?



LA LOCATION MEUBLÉE : LES MEUBLÉS DE TOURISME DANS LE VISEUR !

Rédacteur : **Virginie**

La Loi 2024-1039 du 19 novembre 2024 a renforcé les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale. Cette loi a été adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat. Elle s'intitule : « la loi Le Meur ». Focus sur les nouvelles obligations.

Une fiscalité moins favorable à la location meublée, un Diagnostic de Performance Energétique DPE obligatoire, et le pouvoir des Maires renforcés.

LE DPE OBLIGATOIRE POUR TOUS

La Loi Le Meur a rendu obligatoire le DPE pour les meublés de tourisme qui étaient jusqu'à présent exempt de ce dispositif. Désormais, tous les meublés de tourisme installés en « zone tendue » et soumis à autorisation d'usage devront attester d'un DPE classé au moins « F » en 2025 et « E » en 2028. L'objectif visé étant que tous les meublés de tourisme actuels et futurs soient classés entre A et D à partir de 2034.

La non-conformité des règles relatives au DPE entraîne une amende administrative de 5 000€ maximum.

Les meublés touristiques qui ne sont pas soumis à une autorisation préalable de changement d'usage ou qui l'ont déjà obtenu seront concernés par le calendrier énergétique à compter du 1^{er} janvier 2034. A cette date, ils devront atteindre au moins la classe « D ». Cette obligation ne s'applique pas aux logements constituant la résidence principale du loueur.

DES COMPÉTENCES POUR LES MAIRES

Quelle que soit la commune, et qu'il s'agisse ou non d'une résidence principale ; tous les propriétaires de meublés ont l'obligation de déclarer le bien loué en meublé de tourisme. Cette obligation du numéro d'enregistrement sera applicable au plus tard le 20 mai 2026. Cet enregistrement permet de demander des pièces justificatives qui donne aux Maires une meilleure connaissance de son territoire en matière locative.

Ils pourront contrôler le respect des réglementations par les loueurs comme la sécurité incendie, le DPE et si besoin, ils auront

la possibilité de suspendre la validité du numéro de déclaration. Les Deux sanctions administratives sont envisagées :

- 10 000 € maximum en cas de défaut d'enregistrement d'un meublé de tourisme,
- 20 000 € maximum en cas de fausse déclaration ou d'utilisation d'un faux numéro d'enregistrement.

Les communes pourront également limiter dans le temps et dans l'espace la location de meublés de tourisme (avec un quota de logements de tourisme et une limitation à 90 jours au lieu de 120 actuellement pour la durée maximum des locations à des touristes de leurs résidences principales. Les propriétaires risqueront une amende civile de 15 000 € en cas de dépassement du nombre de jours).

En cas de non-conformité, la commune pourra en informer les plateformes de location et faire désactiver l'annonce. Les plateformes de location ont l'obligation de déconnecter chaque annonce qui ne contient pas de numéro d'enregistrement.

BON À SAVOIR : LES LOCATIONS DE MEUBLÉS TOURISTIQUES DANS LES COPROPRIÉTÉS

Depuis le 21 novembre 2024, les syndicats de copropriété doivent mentionner, dans leur règlement, de manière explicite, l'autorisation ou non des locations de meublés de tourisme.

Depuis cette même date, tout copropriétaire ou locataire autorisé doit informer le syndic que son lot fait partie d'un enregistrement en tant que meublé de tourisme.





Il y aurait entre 1,5 et 2 millions de caméras de surveillance en France, incluant celles dans les commerces et autres lieux publics. Une infinité d'outils de surveillance qui changent en profondeur la manière de diriger, piloter les entreprises grandes ou petites.

L'ENJEU DE LA VIDÉOSURVEILLANCE, UN ENJEU DE MODÈLE D'ACTIVITÉ

Rédacteur : Jean Mochon - Penser simple

Les parents surveillent les nounous avec des caméras ou leur Alexia de service, les caméras de télésurveillance quadrillent les villes, les entreprises pistent les idées des clients potentiels au travers des réseaux sociaux. Votre application de remise en forme vous dénonce si vous ne faites pas les 8000 pas réglementaires de la journée... Le grand public (autrement dit les clients, les salariés) est désormais, soit habitué, soit utilisateur de toutes ces possibilités de surveillance à distance, rien d'étonnant que ces dispositifs percolent dans la vie des entreprises et des commerces. Mais comment ne pas aller trop loin ?

C'EST FACILE, SIMPLE ET PAS CHER

C'est facile, c'est simple, et pas cher. Logiquement, les usages se généralisent, en entreprise ou dans les commerces. Les textes sont à la fois clairs et imprécis. Les caméras de vidéosurveillance avec enregistrement ne peuvent être utilisées que pour la protection des biens ou des personnes, en aucun cas pour surveiller la manière dont travaillent les salariés... On peut ainsi surveiller une caisse de magasin ou de restaurant, un stock... cherchez la limite. Idem, il est interdit de placer des caméras de surveillance dans des bureaux ou des ateliers... mais en dehors des heures de travail, ces matériels peuvent être en place pour veiller sur une intrusion.

L'une des clés pour évaluer les possibles est l'information officielle des salariés, couplée à une obligatoire déclaration à la CNIL (et à la préfecture pour les lieux recevant du public). Dans tous les cas, les règles sont explicitement fixées par la CNIL.

UN MONDE DE PARADOXES

Mais la multiplication des outils informatiques ouvre des brèches en permanence dans les situations. Et la vidéosurveillance n'est pas la seule en question. Les « outils de vigilance » : enregistreurs de frappes, suivis d'activité, captures d'écran aléatoires, webcams sont inclus dans les ordinateurs de tout salarié et deviennent à la fois un moyen de surveiller ce que font ou ne font pas les individus, mais aussi d'anticiper sur des dépassements excessifs de temps de travail et prévenir les burn-out.

Dans ce royaume des paradoxes et du virtuel, de nouvelles réalités apparaissent, les règles les plus minimales de respect des salariés sont essentielles.

Janvier 2024, la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) a condamné la filiale française du groupe Amazon chargée des entrepôts logistiques à une amende d'un montant de 32 millions d'euros. Cela « notamment pour avoir mis en place un système de surveillance de l'activité et des performances des salariés excessivement intrusif ».

L'enjeu : c'est l'arbitrage entre confiance envers ses équipes et lâcher-prise d'un côté, et contrôle, parfois excessif de l'autre.
Jean Pierre Boucher, chercheur en sciences de gestion.





TECHNOLOGIE

Santé, éducation, transport, ou encore gestion... l'intelligence artificielle (IA) s'adapte à tous les besoins et offre des outils toujours plus performants.



© Ticha

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, PRENEZ LE TRAIN EN MARCHÉ

Rédacteur : **Gilles Valette**

L'IA transforme de manière radicale de nombreux aspects de notre quotidien. De l'automatisation des tâches quotidiennes à la résolution de problèmes complexes, l'IA offre une gamme d'applications toujours plus nombreuses.

UNE IA QUI OPTIMISE NOS TÂCHES

En premier lieu, les plus célèbres des applications : **ChatGPT et Deepseek**. Il s'agit d'intelligences conversationnelles capable de générer des textes, répondre à des questions, traduire, résumer des informations, fournir des suggestions créatives ou simuler des dialogues.

On trouve déjà pléthore d'applications IA. Voici les plus populaires et efficaces utilisées par les PME ou les particuliers.

cycles de sommeil et optimise le moment de votre réveil, **Google Vision API** vous accompagne dans le contrôle de qualité ou la gestion de stocks, **HireVue** ou **Pymetrics** optimise les processus de recrutement, **Llamosoft** optimise les inventaires dans la gestion des approvisionnements, **Brainly** aide aux devoirs des étudiants, **Virbo** génère des vidéos IA, etc.

Dans le secteur de la santé, l'IA accroît son avantage concurrentiel : diagnostic assisté, traitements personnalisés et médecine prédictive, robots chirurgiens et recherche pharmaceutique.

UNE IA QUI VOIT TOUT

Une célèbre chaîne de grande distribution utilise un système de vidéosurveillance intelligent pour lutter contre la fraude en magasin. L'IA analyse le comportement des clients et détecte les anomalies, envoyant des alertes au personnel en cas de suspicion.

Selon Goldman Sachs, un quart de l'emploi pourrait être automatisé par l'IA, dont 45 % du personnel administratif.

Selon l'Usine nouvelle, 20 % de l'électricité produite en Irlande est consacrée aux centres de données.

Mais ces évolutions ont un prix : confidentialité des données, production automatique de fake news, remplacement de l'humain, consommation énergétique en constante augmentation... Et si toutes ces applications sont censées améliorer l'efficacité, le divertissement, et même le bien-être des utilisateurs au quotidien, attention cependant à ne pas prendre les productions de l'intelligence Artificiel au comptant et à bien vérifier les textes, données, biographies... proposées, les éditeurs d'applications IA signalant eux même le risque « d'hallucinations » de leurs services.

Grammarly analyse vos textes, corrige les fautes de grammaire, améliore le style et suggère des modifications, **FaceApp** permet de modifier des photos en utilisant l'IA, pour par exemple, changer l'âge d'une personne, ajouter un sourire ou transformer son apparence, **SleepCycle** analyse vos



Cette image a été générée en moins de 10 secondes sur www.dall-e-free.com en saisissant la commande « génère une image d'un surhomme avec des greffes d'IA et de puces électroniques »



Il existe parfois des efforts à faire pour réaliser pour générer des photos « fidèles »

LES BRÈVES

CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

LE PLAFOND DU MICROCRÉDIT PROFESSIONNEL EST AUGMENTÉ

Le microcrédit professionnel permet aux créateurs ou repreneurs d'entreprise qui ne peuvent obtenir un crédit bancaire classique en raison de leurs faibles revenus ou patrimoines, de solliciter un crédit de faible montant pour financer leur entreprise.

Le professionnel doit respecter deux conditions (C. monétaire et financier, art. R. 518-61) :

- l'entreprise doit compter moins de 3 salariés ;
- l'activité doit s'exercer en France.

Le microcrédit donne lieu au paiement d'intérêts et doit être remboursé sous 5 ans maximum. Le capital prêté est soumis à un plafond qui vient d'être relevé de 12 000 € à 17 000 € par décret.

Vous pouvez faire une demande de microcrédit auprès des organismes suivants :

- Associations agréées : L'Adie et Créa-Sol ;
- Réseaux bancaires agréés ;
- Réseaux spécialisés dans le financement d'entreprises : France active, Initiative France, Réseau Entreprendre, BGE ;
- Associations locales : Familles rurales, Secours Catholique, Croix rouge française, missions locales ;
- Chambres de commerce et chambres des métiers.

Source : Décret n° 2024-1123, 4 déc. 2024 : JO 5 déc. 2024

AUTOMOBILE

DE NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LES BATTERIES ET LEUR RECYCLAGE

Un décret du 27 décembre 2024 fixe les règles de conception des produits incorporant des batteries portables et MTL, et de gestion applicables aux déchets de batteries. Il prévoit également les conditions et modalités de mise en œuvre de l'obligation de responsabilité élargie du producteur (REP) applicable aux producteurs de batteries et renforce la police des déchets.

Ce décret entrera en vigueur le 18 août 2025, à l'exception de son article 6 (qui prolonge jusqu'au 18 août 2025 l'agrément des éco-organismes actuellement agréés sur la filière des piles et accumulateurs portables jusqu'au 31 décembre 2024) et de son article 4 (qui crée l'article R. 543-128 sur les opérateurs de gestion de déchets et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026).

Source : Décret n° 2024-1221, 27 déc. 2024 : JO 29 déc. 2024

BÂTIMENT

TAUX RÉDUIT DE TVA APPLICABLE AUX PRESTATIONS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Un arrêté du 4 décembre 2024 précise la nature et les caractéristiques des prestations de rénovation énergétique qui bénéficient du taux réduit de TVA de 5,5 % prévu par l'article 278-0 bis A du CGI.

Ces nouvelles mesures sont codifiées aux articles 30-0 D à 30-0 D nonies de l'annexe IV au code général des impôts.

Remarque : la loi de finances pour 2023 a prévu l'application du taux de 5,5% à certaines prestations de rénovation énergétique portant sur la pose, l'installation, l'adaptation ou l'entretien de matériaux, d'équipements, d'appareils ou de systèmes ayant pour objet d'économiser l'énergie ou de recourir à de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022, art. 65).

Sources : Arrêté n° BCPE2431738A, 4 déc. 2024 : JO 24 déc. 2024

MÉDECINS

FOCUS SUR LE CHANGEMENT D'ASSIETTE SOCIALE À PARTIR DE 2026

À partir de 2026, l'assiette de calcul de vos cotisations sociales va changer. L'assiette correspond à un résultat auquel est appliqué un taux pour aboutir au calcul de cotisations sociales.

Actuellement, il existe 3 assiettes différentes :

- une pour le calcul des cotisations d'assurance maladie, d'allocations familiales, et de retraites obligatoires (base, et complémentaire) ;
- une pour le régime de retraite complémentaire ASV ;
- et une pour le calcul des contributions sociales (CSG/CRDS).

A partir de 2026, il n'y aura plus qu'une assiette unique. Aucune augmentation de cotisations ne sera constatée, en revanche vos droits à la retraite seront améliorés.

Source : CARMF, Lettre d'information n° 72 - Décembre 2024

MÉTIERS DE BOUCHE

RETOUR SUR LA TRADITION DE LA GALETTE DES ROIS

Selon une enquête initiée par la Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie (FEB), 92 % des Français consomment de la galette des rois au mois de janvier. La frangipane reste la version préférée avec 73% des consommateurs, mais les autres versions de la galette ne sont pas en reste. Découvrez toutes les habitudes de consommation des français sur le site de Boulangerie Bakery.

Source : Boulangerie Bakery, Actualité 22 déc. 2024

PASSAGE AU TRÈS HAUT DÉBIT : LA FIN DE L'ADSL AU PROFIT DE LA FIBRE OPTIQUE

Par **Bercy Infos**



L'arrêt progressif de l'ADSL est mis en œuvre à partir du 31 janvier 2025. Le réseau cuivre historique sur lequel s'appuie la technologie, qui fournit le téléphone, internet et la télévision, va progressivement disparaître au profit de la fibre optique. Service-Public.fr fait le point sur ce chantier de fermeture.

L'ADSL est suppléée depuis quelques années par le réseau dit de fibre optique qui permet d'accéder à une connexion très haut débit.

En tant que propriétaire du réseau cuivre, l'opérateur Orange pilote l'agenda de fermeture du réseau. Celui-ci s'étale jusqu'en 2030, selon la progression du déploiement de la fibre. **Vous êtes concerné par la fermeture du réseau cuivre même si vous n'avez pas souscrit un contrat auprès d'Orange car les autres opérateurs utilisent aussi ce réseau.**

RAPPEL

L'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) est une technologie d'accès à internet s'appuyant sur les hautes fréquences de la ligne téléphonique pour transmettre des données numériques à très haute vitesse. La terminologie française parle de « raccordement numérique asymétrique ».

Les étapes de la fermeture

La mise en œuvre progressive de la fin du réseau cuivre se fait par lots de communes.

1/ 2024-2025 : phase de transition

- **Lot 1** : (162 communes) : fermeture technique le 31 janvier 2025.
- **Lot 2** : (829 communes) : fermeture technique le 27 janvier 2026.

2/ 2026 à 2030 : phase de fermeture

- **Lot 3** : (2 145 communes) : fermeture technique le 31 janvier 2027.
- **Lot 4** : fermeture technique en janvier 2028.
- **Lot 5** : fermeture technique en novembre 2028.
- **Lot 6** : fermeture technique en novembre 2029.
- **Lot 7** : fermeture technique en novembre 2030 (plus de client sur le réseau cuivre).

Un **module de recherche** vous permet de connaître la date de fermeture du réseau cuivre dans votre région. Il suffit de saisir le code postal ou le nom de votre commune.

À SAVOIR

On entend par « fermeture technique » le moment où le réseau est « éteint » : les services utilisant le réseau cuivre (téléphone s'il est branché à une prise en T, abonnement internet ADSL) cessent de fonctionner. **Orange a prévu que toutes les lignes soient fermées à fin 2030.**

La fermeture commerciale est l'arrêt des ventes de nouveaux abonnements utilisant le réseau cuivre, quel que soit l'opérateur. Les abonnements déjà souscrits sont en revanche maintenus. **Le 31 janvier 2026 marquera la fermeture commerciale nationale de toutes les offres sur le réseau cuivre.**

POURQUOI LA FIN DU RÉSEAU CUIVRE ?

Ce réseau de plus de 50 ans ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour les usages du quotidien. Le réseau en fibre optique a vocation à se substituer au réseau cuivre sur lequel reposaient jusqu'à maintenant le réseau téléphonique cuivre (RTC, téléphonie fixe avec une prise en T) et les services internet haut débit (DSL).

Tous les locaux utilisant encore des services basés sur le réseau cuivre sont concernés, qu'ils soient particuliers, entreprises ou administrations.

SUIS-JE ÉLIGIBLE À LA FIBRE OPTIQUE ?

Pour vérifier votre éligibilité à la fibre optique, vous pouvez entrer votre adresse sur la page dédiée de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse).

Si vous êtes éligible, vous pourrez vous renseigner sur les abonnements grand public et contacter l'opérateur qui a votre préférence afin de faire raccorder votre logement. Si votre abonnement actuel se limite au téléphone seul, il vous sera possible de souscrire au même type d'offre une fois passé à la fibre optique ; il s'agit d'un engagement des opérateurs.

Service publique .fr

LES CHIFFRES CLÉS

AU 17/01/2025

- **SMIC horaire** : 11,88 € au 1/11/2024 (pas d'augmentation au 1/1/2025)
- **SMIC MENSUEL BRUT** : 35 heures hebdomadaires = 1 801,80 €
39 heures hebdomadaires = 2 059,15 € avec majoration de 25 % et 2 028,97 € avec une majoration de 10 %.
- **Minimum garanti** : 4,22 € au 1/01/2025
- **Plafond de Sécurité Sociale** : 3 925 € par mois, 216 € par jour, 47 100 € pour l'année 2024
- **Remboursement des frais de repas** : hors locaux entreprise (chantiers) = 10,30 €, dans les locaux (paniers) : 7,40 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 21,10 €
- **Indemnités de grand déplacement (par jour) pour les 3 premiers mois** : logement et petit déjeuner = 75,60 € (départements 75, 92, 93 et 94), 56,10 € (autres départements)

- **Hausse des prix** : Sur les 12 derniers mois en septembre 2024 Indice Insee des prix harmonisés « tous ménages » : + 1,3 %
- **Intérêt légal 2^{ème} semestre 2024** : Pour les particuliers 8,16 %, pour les professionnels 4,92 %
- **Taux de base bancaire** : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001
- **RETRAITE** : Pour valider un trimestre en 2025, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le smic horaire soit 1 782 €.

BARÈME KILOMÉTRIQUE APPLICABLE AUX VOITURES *

	D <= 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
<= 3 CV	D x 0,529	(D x 0,316) + 1 065	D x 0,370
4 CV	D x 0,606	(D x 0,340) + 1 330	D x 0,407
5 CV	D x 0,636	(D x 0,357) + 1 395	D x 0,427
6 CV	D x 0,665	(D x 0,374) + 1 457	D x 0,447
7 CV et +	D x 0,697	(D x 0,394) + 1 515	D x 0,470

*Pour les véhicules électriques le montant des frais de déplacement calculés selon le barème kilométrique ci-dessus est majoré de 20 %

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2024	2 227	2 205	2 143	
2023	2 077	2 123	2 106	2 162
2022	1 948	1 966	2 037	2 052
2021	1 822	1 821	1 886	1 886
2020	1 770	1 753	1 765	1 795
Variation en %	sur 1 an + 7 %		sur 3 ans + 22 %	
	sur 9 ans + 35 %			

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Année	1 ^{er} trimestre	Variation annuelle en %	2 ^e trimestre	Variation annuelle en %	3 ^e trimestre	Variation annuelle en %	4 ^e trimestre	Variation annuelle en %
2024	143,46	+ 3,50 %	145,17	+ 3,26%	144,51	+ 2,47 %	144,64	+ 1,82 %
2023	138,61	+ 3,49 %	140,59	+ 3,50%	141,03	+ 3,49 %	142,06	+ 3,50 %
2022	133,93	+ 2,48 %	135,84	+ 3,60%	136,27	+ 3,49 %	137,26	+ 3,50%
2021	130,69	+ 0,09 %	131,12	+ 0,42 %	131,67	+ 0,83 %	132,62	+ 1,61 %
2020	130,57	+ 0,92 %	130,57	+ 0,66 %	130,59	+ 0,46 %	130,52	+ 0,20 %

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert-comptable ou sur le site du gouvernement : www.gouv.fr



Où l'on découvre un Victorien Gudule surprenant disciple des stoïciens jusque dans leurs apparentes contradictions internes...

Gudule, ce matin-là, se réveilla la bouche pâteuse. Il n'avait pourtant fait la veille au soir aucun excès notable. Ses rêves seuls pouvaient avoir causé son état. Il s'y était vu plongé dans une tempête incroyable, passant d'une barque à l'autre, d'une bouée à un morceau d'épave comme d'un modèle à l'autre, avec une énergie dont - s'il en sentait l'importance - il avait du mal à percevoir l'origine. Peut-être venait-elle du changement lui-même ? Toujours est-il que rester au lit, chez lui tel un romain, ne lui sembla pas une solution acceptable. La morale encore venait de s'immiscer. Sans doute aurait-il pu ne plus bouger, ne plus rien tenter, juste se laisser porter par cette énergie nouvelle et profiter du vent qui se levait entre deux oreillers. Sans doute. Mais l'heure n'était pas au règlement des apparentes contradictions internes au monde des stoïciens. Pour un Sénèque doutant de l'existence d'un vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va, on découvrait un Marc-Aurèle pour qui un obstacle à l'action pouvait devenir le chemin, pour qui se consacrer au contrôle de ce qui pouvait l'être était la quintessence de la sagesse. On pourrait aussi ajouter qu'en chinois, crise se dit Wei-Ji, soit danger ET opportunité. Mais l'heure n'était pas à l'effectuation (ndlr) et notre héros bondissant sur ses pieds se rua - comme à l'accoutumée - vers ce qui pourrait être de nouvelles aventures.

Beaucoup d'énergie ce matin-là, une grande force, de quoi même alimenter quelques-uns de ces innombrables data-centers nécessités pour le développement des I.A. - Intelligences Artificielles ! - pour y regrouper, avant de les livrer tout vifs aux algorithmes, les résultats des fouilles opérées par de simples humains moissonneurs de data. On arrivait maintenant à un énervant paradoxe : la recherche de nouveaux outils consommait à elle seule plus d'énergie - encore cette notion, comme un lancinant cauchemar - que ce qu'elle prétendait - entre autres choses - faire un jour économiser. Même avec de nouvelles centrales de production d'électricité, même avec les derniers modèles de micro-réacteurs nucléaires enfin au point, même avec des groupes de « cyclors » (ces « pédaleurs » sur qui repose la responsabilité de la charge des batteries utilisées à bord pour certaines manœuvres de ces monstres de technologie qui s'alignent au départ de l'America's cup), même avec tout ce qu'on voudrait imaginer, on n'était pas sûrs de ne pas en manquer. L'expression consacrée, l'euphémisme du moment, était « *probabilité non nulle* ». Mais l'énergie après laquelle tout le monde semblait courir et qu'il était hors de question d'imaginer comme celle du désespoir, peut-être venait-elle, tout simplement, du changement lui-même. Courage et patience finiraient bien par nous l'apprendre...

¹⁰ NDLR : L'effectuation est une approche pragmatique de la création d'entreprise, qui se concentre sur les ressources disponibles plutôt que sur une idée préconçue notamment en utilisant ses compétences et relations pour créer des opportunités.

VU



REVUE

DE PRESSE

Agrivoltaïsme, la Saône-et-Loire se met en marche

Confrontée comme tous les territoires agricoles aux propositions les plus extraordinaires des prestataires énergétiques, la profession agricole de Saône-et-Loire vient de finaliser un document sur l'agrivoltaïsme qui définit 5 piliers pour l'acceptabilité d'un projet. La démarche va loin y compris en proposant la création d'un bail rural à clauses agrivoltaïques, ou en imposant aux opérateurs photovoltaïques de contribuer à un fonds de dotation qui prévoira le démantèlement en fin de vie de l'installation...

Source : *Les clés de la transition énergétique* - Décembre 2024

L'exosquelette enfin à l'œuvre

C'est un peu le serpent de mer du travail manuel et pénible. Mais l'exosquelette pourrait enfin connaître son vrai développement dans les entreprises en 2025. Des marques bien connues comme Hilti ou Festool arrivent avec des propositions « abordables », le français Exhausse poursuit sa stratégie de développement. Tout récemment, c'est le groupe de négoce Chausson Matériaux qui a équipé le personnel de sa plateforme logistique du site de Lavour avec des exosquelettes modèle Apogée réalisés par German Bionic... Ces derniers permettraient d'économiser entre 2 et 3 tonnes de port de charge par heure.

Source : *Ze pro* - Octobre 2024

Construire vite, léger, efficace et pas cher : la maison en bois et carton arrive

L'atout de départ, c'est un matériau innovant : le Bat'ipac, matériau structurant et isolant réalisé en carton alvéolé. Ossature bois posée sur des poteaux piliers (pas de fondations), panneaux de Bat'ipac de 10 à 25 cm d'épaisseur et le chantier avance vite, très vite selon Nicolas Le Dirach, charpentier à La Vraie Croix dans le Morbihan. La première construction faite à Belle-île-en-Mer vient de passer sans encombre le cap de sa garantie décennale.

Source : *Reporterre* - Décembre 2024

Compagnie low cost : l'insoutenable maintien des petits aéroports

Depuis 2017, la Cour des Comptes pointe avec insistance les aides publiques versées aux compagnies aériennes Low Cost pour maintenir un minimum de trafic sur des aéroports de petite taille. C'est RyanAir qui est prioritairement pointée du doigt avec plus de 58 M€ perçus entre 2017 et 2019, manne publique qui continue de se déverser, favorisée par le fait que la France compte encore une quarantaine d'aéroports secondaires et qu'élus, comme habitants, entreprises, acteurs touristiques sont prêts à payer pour bénéficier d'une ou plusieurs liaisons internationales à leurs portes.

Source : *La Croix* - Décembre 2024

Le temps négatif existerait donc ?

La physique quantique est pleine de mystères qui défient notre intuition. Une grande polémique scientifique est en cours d'émergence au niveau mondial : une équipe de chercheurs de l'Université de Toronto aurait réussi à « mesurer » l'une des grandes anomalies de la physique quantique, baptisée « Negative time » ou Temps négatif. L'observation d'un flux de photons se résumerait à ceci « *Imaginez une scène où des voitures entrent dans un tunnel. Les scientifiques ont observé que si l'on mesure précisément le moment où chaque voiture y pénètre, il est possible de noter que certaines voitures semblent sortir du tunnel avant même d'y être entrées.* ». Après la téléportation quantique, tout sera prêt pour les voyages dans le temps.

Source : *Science Post* - Décembre 2024



OGI FRANCE, **UN PARTENAIRE AU QUOTIDIEN DE VOTRE ENTREPRISE**

Afin d'apporter un soutien quotidien aux professionnels indépendants, commerçants, artisans, prestataires de services, loueurs en meublés, ainsi qu'aux professions libérales, OGI France vous propose un ensemble d'outils d'aide à la gestion et à la fiscalité, dont l'accès est inclus dans votre cotisation annuelle.

- **Examen des déclarations professionnelles : audit technique de la liasse, contrôle de la TVA**
- **Rôle d'alerte auprès de votre entreprise, en partenariat avec votre cabinet comptable, et envoi d'un rapport avec, pour information, les anomalies qui seraient à corriger**
- **Documentations et guides**
- **Statistiques et études professionnelles**

En complément, un accès à des prestations complémentaires (tarifs, nous consulter)

Formations (plus de 50 thèmes par an, en présentiel et en webinaire), avec des intervenants de qualité et des journées conviviales, source d'échanges entre les participants.

Examen de conformité fiscale pour les indépendants professionnels : L'examen de conformité fiscale (ECF) est un audit sur 10 points fiscaux les plus contrôlés afin de vérifier leur conformité au regard des règles fiscales. La réalisation d'un examen de conformité fiscale ne protège pas d'un éventuel contrôle fiscal. Toutefois, dans le cadre de la relation de confiance avec l'administration fiscale, L'ECF permet d'obtenir des **garanties en cas de contrôle : pas de pénalité ni intérêt de retard ne sera dû en cas de rappel d'impôt sur l'un des points validés** lors de cet examen.

De plus, l'administration fiscale tiendra compte de la présence d'un ECF dans la planification des contrôles fiscaux.

COTISATION 2025 :
un tarif unique de 96€ TTC
(si TVA à 20%)

Pour une sécurisation fiscale optimale
de votre dossier (sauf année de
création, nous consulter)
Pas de délai réglementaire pour
l'adhésion

Retrouvez tous nos services sur notre site WWW.OGIFRANCE.FR

Des espaces spécifiques pour les commerçants, artisans, professionnels libéraux ou loueurs en meublés pour accéder directement aux services qui peuvent vous intéresser en priorité.

OGI-France, une équipe à votre écoute

**Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à nous contacter au 02.99.56.65.40**